

La rentrée et les inscriptions auront lieu à la piscine Orgeval (stade Georges HEBERT Reims) à 20h30 :

- **Lundi 20 septembre 2021** pour les **anciens adhérents** apnéistes, plongeurs et nageurs
- **Jeudi 23 septembre 2021** pour les **nouveaux adhérents**

Mesures COVID 19

- Port du masque obligatoire dans l'enceinte de la piscine sauf pendant la pratique de l'activité.
- Pass sanitaire exigé pendant toute la période d'obligation : des contrôles seront effectués
- Utilisation des vestiaires : précisions à venir.
- Distanciation, lavage des mains
- Protocole de désinfection du matériel avant chaque séance.
- Auto-questionnaire COVID_19 à remplir, signer et remettre avec votre dossier d'inscription.

Entraînements

Les entraînements auront lieu :

- Pour les plongeurs et nageurs à la piscine **Orgeval** les lundis et jeudis de 20h30 à 22h30.
Les séances bouteilles ne commenceront qu'à partir du 27 septembre 2021.
- Pour les apnéistes :
 - à la piscine **Orgeval** les lundis de 20h30 à 22h30
 - à la piscine **Château d'Eau**, 12 Allée des Landais REIMS, le vendredi de 20h00 à 21h30
(piscine mutualisée avec les clubs GASM et RPA) **à partir du 24 septembre 2021**

Rappel : pas de séance d'entraînement pendant les congés scolaires

Remises cotisation 2021 – 2022

La saison passée a été interrompue de novembre à mai soit 50% de l'année. Le comité directeur a donc décidé en conséquence de proposer une remise de 50% de la part adhésion pour tous les adhérents de la saison passée.

Une réduction de cotisation intervient donc sur la part "Adhésion " uniquement (et pas sur les parts "licence" et "visite médicale" qui sont des frais fixes indépendants du nombre de semaines de la saison).

De ce fait la réduction est plus faible sur un deuxième adhérent et encore plus faible sur un troisième adhérent.

Cf la fiche d'inscription.

Inscriptions

Afin de vous inscrire pour une nouvelle année, veuillez retourner votre dossier d'inscription COMPLET :

- Par courriel :

Documents au format pdf à envoyer à vperard@moethennessy.com ou philippe.vincent@netcourrier.com

Vous nous remettrez votre règlement lors de votre première séance de piscine et avant le 4 octobre 2021

- Par courrier :

A l'adresse suivante : **Archimède club, Véronique PERARD,**
1 Impasse de la Croix – 51490 Beine Nauroy

- En main propre :

A Philippe ou Véronique le jour de la rentrée et séances suivantes.

Attention, afin d'éviter une gestion trop importante et fastidieuse des pièces manquantes, **seuls les dossiers complets seront acceptés.**

Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement

Votre dossier d'inscription COMPLET est composé de :

- Le bulletin d'inscription ci-joint que vous aurez rempli et complété
- L'auto-questionnaire COVID_19 de la FFESSM complété et signé
- Le règlement correspondant à votre inscription (chèque, chèque ANCV ou virement)
 - Si vous souhaitez effectuer un paiement échelonné, merci d'établir deux chèques, chacun d'un montant de 50% de la somme due, tous deux datés du jour d'inscription. Le premier sera débité à la rentrée, le second sera encaissé fin décembre.

Pour les adhésions de plusieurs membres de la même famille, merci de faire un paiement par adhérent.

Pour les paiements par virement : Merci de bien renseigner votre nom et le motif « Inscription saison »

IBAN : FR76 1562 9088 6400 0279 3314 167 / BIC: CMCIFR2A

- Pour les mineurs : une autorisation parentale de pratiquer l'activité.
- Un certificat médical valide de non-contre-indication à la pratique de l'activité (ou CACI).
 - Une copie de votre certificat médical est à transmettre impérativement à Hubert MEUNIER, de préférence par mail hub.meunier@gmail.com

Si vous avez donné votre CACI la saison passée et qu'il est toujours valide, il est inutile de le re-fournir.

L'ensemble de ces documents sont disponibles en téléchargement sur le site internet :
www.archimede-club.org rubrique « S'inscrire ».

Visite médicale

Pour pratiquer toute activité, vous devez être en possession d'un certificat médical de moins d'un an. Votre cotisation comprend le prix de la visite médicale auprès d'un médecin fédéral spécialiste de la plongée. Le prix de cette visite ne peut en aucun cas être déduit de votre cotisation. Vous pouvez prendre rendez-vous à ces numéros :

- Docteur Benoit JOURNE ou Docteur Denis TOUSSAINT
CHU - Service de Médecine Hyperbare
45 rue Cognac Jay - 51092 REIMS CEDEX - Tél : 03.26.78.48.75
- Docteur Alain Lurette
2 Place de la Mairie, 51220 Courcy - Tél : 03 26 49 61 02

- N'oubliez pas de conserver l'original de votre certificat médical -

Assurances

Votre licence fédérale inclut une **assurance en responsabilité civile** (ARC), mais exclut toute garantie à titre personnel. Vous pouvez souscrire une **assurance individuelle accident** (AIA) proposée par la FFESSM par l'intermédiaire du cabinet LAFONT AXA (loisir ou loisir Top niveau 1, 2 ou 3).

Nous vous proposons d'y souscrire par l'intermédiaire du club au moment de l'inscription en cochant la case appropriée. Vous aurez la possibilité à la réception de votre licence d'y souscrire directement sur le site fédéral. Vous trouverez d'autres précisions et le détail des garanties sur le site de la FFESSM ; www.ffessm.fr ou www.cabinet-lafont.com

Pour les moniteurs qui encadreront des élèves, le club prend en charge le coût de l'assurance complémentaire sur la base du tarif "**loisir 1 (base)**" pour les E1 et "**loisir 2 (base)**" pour les autres encadrants (y compris moniteur apnée).

Renseignements :

Le Président Julien CHAUVET : 06 13 12 46 22

Le secrétariat Philippe VINCENT : 06 99 07 61 71

Baptêmes

Des baptêmes de plongée seront organisés tous les jeudis selon les demandes.

Pour prendre rendez-vous, prenez contact via le site internet www.archimede-club.org rubrique « Faire un baptême » ou contactez le président.